

DG/ ♥

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET

N°95/ ³⁰⁷ /PRG/SGG

AFFECTANT UN TERRAIN URBAIN

A USAGE DE SERVICE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

VU - La Loi Fondamentale ;

VU - L'Ordonnance n° 92/019/PRG/SGG du 30 Mars 1992, portant Code Foncier et Domanial de la République de Guinée

VU - Le Décret n° 94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant Restructuration du Gouvernement de la République;

VU - Le Décret n° 94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant Composition partielle du Gouvernement de la République;

VU - Le Décret n° 94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994, complétant la composition du Gouvernement de la République

VU- Les pièces du dossier de l'Intéressé(e)

-- DECRETE --

ARTICLE 1er : Il est affecté au **MINISTERE DE LA JEUNESSE DES ARTS ET DES SPORTS**, Conakry, le terrain formant la parcelle n° 227 bis du lot 7, ilot 7 du plan cadastral de Koloma, Commune de Ratoma, Conakry, d'une contenance de 1ha 46a 76ca.

ARTICLE 2 / Le terrain ainsi affecté est destiné exclusivement à l'implantation d'un Complexe de Tennis par la Fédération Guinéenne de Tennis.

ARTICLE 3 : Ledit terrain fera l'objet d'une inscription au plan Foncier et pourra être immatriculé dans les formes et Conditions déterminées par le Code Foncier et Domanial.

ARTICLE 4 : cette affectation reste soumise aux clauses et conditions déterminées ci-dessous

1°/ Le nettoyage et la clôture du dit terrain six (6) mois après la signature du présent Décret.

2°/ L'implantation de L'infrastructure dès la première année.

ARTICLE 5 : Le Délai maximum de mise en valeur définitive est fixé à 3 ans.

ARTICLE 6/ L'affectataire est tenu de se conformer en permanence aux clauses et conditions ci-dessus définies.

ARTICLE 7/ Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, le 31 OCTOBRE 1995

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to General Lansana Conte, is written over the date stamp.

GENERAL LANSANA CONTE